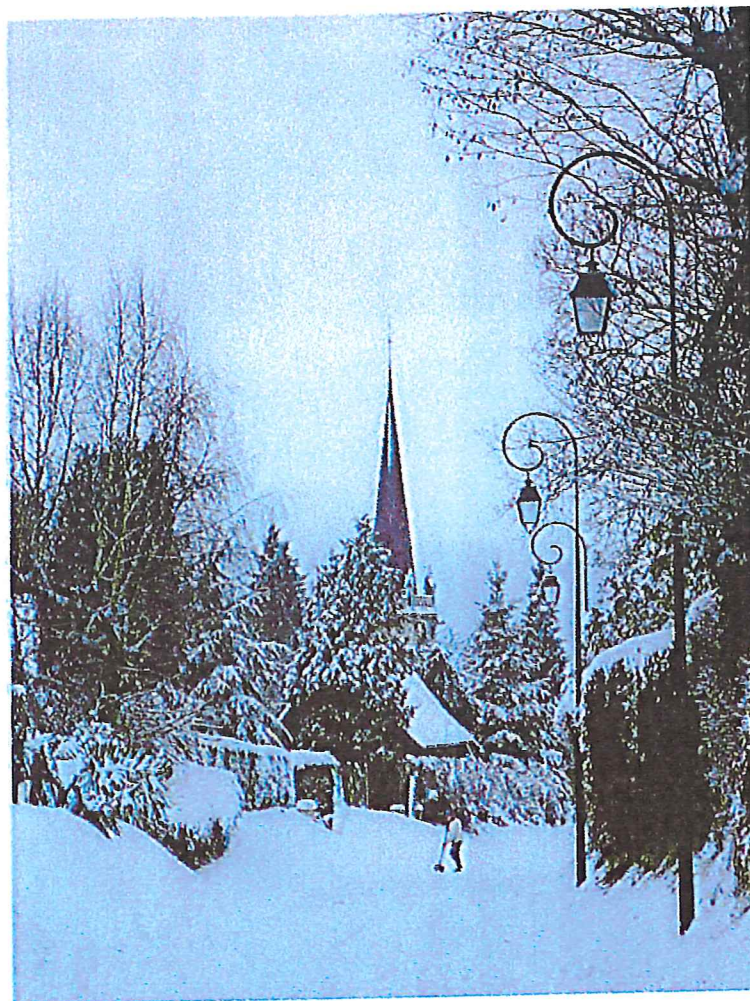


Bulletin Municipal
de Cottévrard



Cottévrard
Janvier 2011
n°30

Le Mot du Maire

Chers Cottévrardaises et Cottévrardais, j'ai le plaisir de vous présenter mes meilleurs vœux de bonheur et de santé. C'est avec infiniment de confiance et d'optimisme que je vois venir cette nouvelle année qui, j'en suis sûr, verra l'aboutissement de vos espérances.

Soyez certains de la totale compréhension de la municipalité pour ce qui concerne les intérêts de chacun et de nos enfants.

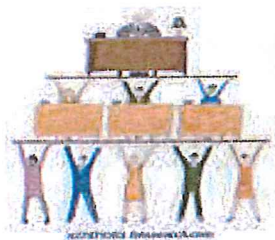
C'est dans cette optique que nous avons œuvré tout au long de ces dernières années et tout particulièrement en 2010 avec la création d'un restaurant scolaire garantissant un meilleur accueil des enfants et du personnel du SIVOS, en accompagnant le projet de construction d'une vingtaine de famille qui viendra consolider le dynamisme de notre commune.

Bien d'autres projets seront étudiés par notre Conseil Municipal qui ne souhaite que servir les intérêts de notre village.

Toute fois, je regrette les différentes incivilités dont plusieurs biens communaux ont fait l'objet. Tous ces actes de malvoyance engendrent des pertes de temps et d'argent et je suis certain que chacun d'entre vous transmettra ce message pour le bien de tous.

Je renouvelle mes meilleurs vœux pour chacun d'entre vous et pour tous ceux qui vous sont chers, vous souhaitant santé et succès dans vos projets.

Pierre Duvivier



EXTRAITS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 11 février 2011

Étaient présents : Me ANCELLE Me POTDEVIN; Me ROUSSEL; Me MOREL; Mr LEDAN; Mr LEFEBVRE; Mr PELTIER; Mr TESTELIN; Mr HAUTECOEUR

Était absent : Me BOTTIN

Choix du coordinateur SPS

Afin de suivre le chantier de la construction du restaurant scolaire, il est impératif de souscrire un contrat avec un coordinateur SPS. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de choisir entre les trois bureaux suivants :

DEKRA pour un montant de 3 827€ht

CEDN pour un montant de 3 596€ht

OPCN pour un montant de 2 294.48€ht

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur du bureau OPCN et autorise M. le Maire à signer le contrat.

Questions diverses

Élaboration d'une ZDE sur la Communauté de Communes Saint Saëns – Porte de Bray et la commune de Cottévrard

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier de demande de création de la Zone de Développement Éolien sur le territoire de la Communauté de Communes Saint-Saëns – Porte de Bray et de la commune de Cottévrard, tel que réalisé par le bureau d'études ALISE environnement.

Il indique que conformément à l'article 37 de la loi du 13 juillet 2005, ce dossier de demande de création de Zone de Développement Éolien doit être accompagné de l'accord des communes dont tout ou partie du territoire est concerné par le CDC Saint Saëns – Porte de Bray, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le dossier de la Zone de développement Éolien sur le territoire de la Communauté de Communes Saint Saëns – Porte de Bray et de la Commune de Cottévrard, tel que présenté ;
- précise que la ZDE est définie, conformément à la circulaire du 19 juin 2006, en prenant en compte les trois critères principaux que sont le potentiel éolien, les possibilités de raccordement aux réseaux électriques ainsi que les protections des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés ; 4 secteurs ont été déterminés comme étant favorables à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la Communauté de Communes Saint Saëns – Porte de Bray et de la Commune de Cottévrard ;
- donne son accord pour que le territoire de la commune de Cottévrard fasse partie du périmètre concerné par la ZDE proposée par la Communauté de Communes Saint Saëns – Porte de Bray.

Réunion du 12 avril 2010

Étaient présents : Me ANCELLE ; Me POTDEVIN; Me ROUSSEL; Mr LEDAN; Mr LEFEBVRE; Mr PELTIER; Mr TESTELIN

Étaient absents : Me BOTTIN; Me MOREL; Mr HAUTECOEUR

Vote du Compte Administratif 2009 de la commune

Mr. Jean-Paul LEDAN doyen d'âge présente le compte administratif 2009 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

Recettes : 185 722.03€ Dépenses : 153 901.37€

Excédent : 31 820.66€

Section d'Investissement

Recettes : 27 997.01€ Dépenses : 57 803.37€ Excédent: 29 806.36€

Résultat de clôture : Excédent de fonctionnement + Excédent d'investissement

$$31\ 820.66€ + 29\ 806.36€ = 61\ 627.02\ €$$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2009.

Les résultats cumulés à reprendre au Budget primitif 2010 sont donc les suivants :

Section de Fonctionnement : Excédent antérieur + Excédent de l'exercice

$$43\ 334.15 + 31\ 820.66 = 75\ 154.81\ €$$

Section d'Investissement : Déficit antérieur + Déficit de l'exercice

$$- 44\ 449.65€ + 29\ 806.36\ € = - 14\ 643.29\ €$$

Excédent global de clôture : Excédent de fonctionnement – Déficit d'Investissement

$$75\ 154.81€ - 14\ 643.29€ = 60\ 511.52€$$

Considérant l'état des Reste à réaliser 2008 avec un crédit d'un montant de 432.77€, l'excédent de clôture s'élève à 60 944.29€.

Vote du Compte Administratif 2009 du SPAC

Mr. Jean-Paul LEDAN doyen d'âge présente le compte administratif 2009 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

Recettes : 49 481.24€ Dépenses : 30 824.92€ Excédent : 18 656.32€

Section d'Investissement

Recettes : 45 015.86€ Dépenses : 38 703.92€ Excédent: 6 311.94€

Résultat de clôture : Excédent de fonctionnement + Excédent d'investissement

$$18\ 656.32€ + 6\ 311.94€ = 24\ 968.26\ €$$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2009.

Les résultats cumulés à reprendre au Budget primitif 2010 sont donc les suivants :

Section de Fonctionnement : Excédent antérieur + Excédent de l'exercice

$$39\ 993.85 + 18\ 656.32 = 58\ 650.17\ €$$

Section d'Investissement : Déficit antérieur + Déficit de l'exercice

$$- 20\ 730.91€ + 6\ 311.94\ € = - 14\ 418.97€$$

Excédent global de clôture : Excédent de fonctionnement – Déficit d'Investissement

$$58\ 650.17€ - 14\ 418.97€ = 44\ 231.20€$$

Considérant qu'il n'a pas de Reste à réaliser 2009, l'excédent de clôture s'élève à 44 231.20€.

Affectation de résultat Commune

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2009, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 31 820.66€ et un excédent d'investissement de 29 806.36€, décide d'affecter, au vu des résultats reportés et de l'état de Reste à Réaliser, au compte R 002 la somme de 60 944.29 €, au compte D 001 la somme de 14 643.29€ et d'épurer le déficit d'investissement de 14 210.52 € au compte R 1068.

Affectation de résultat SAPC

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2009, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 18 656.32€ et un excédent d'investissement de 6 311.94€, décide d'affecter, au vu des résultats reportés et de l'état de Reste à Réaliser, au compte R 002 la somme de 44 231.20 €, au compte D 001 la somme de 14 418.97€ et d'épurer le déficit d'investissement de 14 418.97€ au compte R 1068.

Comptes de Gestion Commune et SPAC 2009

Sous la présidence de M. Pierre DUVIVIER, afin de délibérer sur les Comptes de Gestion de la Commune et du SPAC 2009 dressés par M. DORE, Receveur Municipal,
Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'a rien à signaler sur les motifs de l'enquête publique.

Demande d'aide financière pour voyage scolaire

Le collège d'Auffay demande la possibilité d'une aide financière pour un voyage scolaire pour la famille De Lima Queiros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal n'accepte pas de fournir une aide financière.

Taxe de raccordement à l'égout

Suite à plusieurs problèmes rencontrés par les futurs habitants, le Conseil Municipal décide de changer les modalités d'exigibilité de la TRE.

Le Conseil Municipal décide que cette taxe sera exigible dès réception de l'avis de fin de travaux des nouveaux habitants.

Réunion du 29 avril 2010

Étaient présents : Me ANCELLE ; Me POTDEVIN; Me ROUSSEL; Mr LEDAN; Mr LEFEBVRE; Mr PELTIER; Mr TESTELIN

Étaient absents: Me BOTTIN; Mr HAUTECOEUR Était excusé : Me MOREL

Vote du Taux de la Compensation-Relais de la taxe Professionnelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire le même taux que les années précédentes, à savoir :Taxe Professionnelle : 4.60%

Aménagement de la Cantine

M. le Maire expose au Conseil Municipal le souci du délai pour l'aménagement de la cantine. Si le SIVOS du Mont Joyet le prend en charge, il faudra attendre la prochaine réunion, courant juin, pour changer les statuts et qu'ils soient votés dans chaque commune du SIVOS. La demande de subvention auprès du Département ne pourra être faite qu'au dernier trimestre 2010.

M. le Maire propose donc de prendre en charge l'achat du matériel de la cantine, de faire une demande de subvention et d'être remboursé par le SIVOS ensuite.

M. le Maire présente deux devis au Conseil Municipal qui, à l'unanimité, choisi le devis de Normandie Equipement d'un montant de 14 289.81€ttc.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire une demande de subvention auprès du Département et à signer tous documents relatifs au projet.

Questions diverses

Subvention pour l'étude de faisabilité de la Station d'épuration

M. le Maire informe que la demande de subvention est reportée à l'année prochaine, en effet le dossier doit être déposé l'année n-1 d'un projet.

Nuisance de voisinage

Suite à différentes plaintes, M. le Maire propose de faire distribuer dans les boîtes aux lettres, un rappel des règles de civismes principalement sur l'heure de tonte et l'aboïement des chiens.

Ligne de trésorerie

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir une ligne de trésorerie à la Caisse d'Épargne d'un montant de 73 000€ à taux variable (Eonia +0.60) permettant d'attendre le versement des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Réunion du 8 juillet 2010

Étaient présents : Me ANCELLE; Me POTDEVIN; Me ROUSSEL; Mr LEFEBVRE; Mr PELTIER; Mr TESTELIN

Étaient absents : Me MOREL; Me BOTTIN ; Mr HAUTECOEUR; Mr LEDAN

Convention ATESAT

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune bénéficie, depuis juillet 2007, de l'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2009,
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2008 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrits de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2009
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilisation des valeurs inactives

DECLARE que les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2009, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion 2009 de la Commune et du SPAC à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif 2010 de la Commune

Vote des taux d'impositions : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les mêmes taux d'impositions que les années précédentes, à savoir :

Taxe d'Habitation : 7.15% Taxe Foncier bâti : 12.19% Taxe Foncier non bâti : 30.40%

Vote des subventions : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter de 2.5% les subventions des associations en supprimant celle de l'association « Amicale Laïque » et de l'association « Entre Bray et Caux ».

Le président du Comité des Fêtes, Monsieur TESTELIN décide d'offrir le montant de l'augmentation au Club des Anémones (soit 19€) et demande une augmentation exceptionnelle de 60€. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande.

- | | |
|-----------------------------------------|---------------------------------|
| - Club des Anémones : 1 317 € | - Comité des fêtes : 825€ |
| - Anciens Combattants Cottévrard : 173€ | - Amicale J Cauille BLH : 213 € |
| - Banque alimentaire BLH : 89 € | - CADI BLH : 133€ |
| - ASCPBLH : 193€ | - « Tous à la Brayonne » : 158€ |

Vote du Budget Primitif : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2010 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 224 594.29€ et à 164 113.529€ en section d'investissement.

Vote du Budget Primitif SPAC 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif SPAC 2010 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 94 236.20€ et à 71 507.97€ en section d'investissement.

Choix du bureau de Contrôle Technique

M. le Maire présente les devis de deux bureaux pour suivre le contrôle technique du chantier de la construction de la cantine ; Dékra propose une prestation d'un montant de 2 960€ht et Qualiconsult de 2 655€ ht.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de choisir la société Qualiconsult et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Choix du prêt bancaire

M. le Maire présente les propositions de prêt de Dexia et de la Caisse d'Épargne pour les prêts d'un montant de 43 000 €, prêt principal, et d'un montant de 20 000€, prêt relais TVA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de choisir la proposition de la Caisse d'Épargne et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Questions diverses

Enquête publique et Parcellaire Protection du captage d'eau de Bosc le Hard

Après avoir exposé au Conseil Municipal l'objet de l'enquête publique et parcellaire concernant la protection du captage d'eau de Bosc le Hard, M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer ;

d'Aménagement du Territoire (ATESAT) et que conformément à son article 2, la convention ATESAT qui a fait l'objet d'une reconduction tacite durant deux années, arrivera à terme le 12 juillet 2010.
Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 désignant les communes et groupements de communes de Seine-Maritime éligibles à l'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT), que la commune de Cottévrard est éligible pour l'année 2010.

Sur proposition du Conseil Municipal, il est décidé que :

- la commune de Cottévrard sollicite la DDTM pour bénéficier de l'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) pour l'année 2010,
- la commune opte pour :

Missions de base dans le domaine de la voirie

- l'assistance à la gestion de la voirie et de la circulation,
- l'assistance, pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux,
- l'assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation,
- l'assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de commune

Missions de base dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat

- le conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et les démarches à suivre pour le réaliser

Les missions complémentaires suivantes :

- la gestion du tableau de classement de la voirie
- l'étude et la direction des travaux de modification de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000€ et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000€ht sur l'année

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M le Maire de signer la nouvelle convention ATESAT et ses avenants éventuels.

Modification des statuts de la Com Com du Bosc d'Eawy

Après avoir énoncé les modifications des articles des statuts de la ComCom du Bosc d'Eawy, M. le Maire propose de les adopter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy.

Modification des statuts du SIVOS du Mont Joyet

A l'occasion d'une réunion du SIVOS du Mont Joyet, le président a présenté les modifications des statuts et la nouvelle convention afin de rembourser les frais de fonctionnement à hauteur de 65%.

A la lecture des nouveaux statuts, le Conseil Municipal observe qu'aucun article ne mentionne la prise en charge complète du SIVOS pour l'achat de matériel destiné exclusivement au SIVOS.

Le Conseil Municipal demande à avoir des précisions sur la phrase de l'article 2 des statuts

« l'organisation et le fonctionnement d'un service de restauration scolaire » et qu'elle concerne l'achat de matériel pour l'installation d'un restaurant scolaire et autorise M. le Maire à signer la convention.

Avenant du marché de la Cantine

Au début des travaux de la création du restaurant scolaire, plusieurs corps de métiers ont été obligés de réaliser des travaux supplémentaires.

Après en avoir eu connaissance, le Conseil Municipal autorise les avenants suivants :

Avenant n°1 – Lot n°2	Montant du marché : 29 554.84€ht	Montant de l'avenant : 1 350.00€ht
Avenant n°1 – Lot n°1	Montant du marché : 6 209.08€ht	Montant de l'avenant : 632.00€ht

Avenant n°1 – Lot n°7 Montant du marché : 1 171.00€ht Montant de l'avenant : 603.50€ht
Avenant n°1 – Lot n°3 Montant du marché : 4 425.21€ht Montant de l'avenant : 1 435.00ht

Questions diverses

Création de la Zone de Développement Eolien de la ComCom de St-Saëns-Porte de Bray et la commune de Cottévrard.

M ; le Maire présente à l'assemblée le dossier de demande de création de la Zone de Développement Eolien sur le territoire de la Communauté de Communes Saint-Saëns-Porte de Bray et de la commune de Cottévrard, tel que réalisé par le bureau d'études **ALISE** environnement.

Il indique que conformément à l'article 37 de la loi du 13 juillet 2005, ce dossier de demande de création de ZDE doit être accompagné de l'accord des communes dont tout ou partie du territoire est concerné par le périmètre de la ZDE proposé.

Le territoire de la commune étant précisément concerné par la ZDE proposé par le CDC Saint-Saëns-Porte de Bray, M. le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-VALIDE le dossier de création de la ZDE sur le territoire de la Communauté de Communes Saint-Saëns-Porte de Bray et de la commune de Cottévrard, tel que présenté ;

-PRECISE que :

1. le ZDE est définie, conformément à la circulaire du 19 juin 2006, en prenant en compte les trois critères principaux que sont le potentiel éolien, les possibilités de raccordements aux réseaux électriques ainsi que la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés ;
2. Quatre secteurs ont été déterminés comme étant favorables à l'implantation d'éolienne sur le territoire de la Communauté de Communes Saint-Saëns-Porte de Bray et de la commune de Cottévrard :
 - le secteur 1, d'une superficie de 250 hectares. La puissance maximale proposée est de 21MW
 - le secteur 2, d'une superficie de 158 hectares. La puissance maximale proposée est 21MW
 - le secteur 3, d'une superficie de 97 hectares. La puissance maximale proposée est 18MW
 - le secteur 4, d'une superficie de 87 hectares. La puissance maximale proposée est 21MW

DONNE son accord pour que le territoire de la commune de Cottévrard fasse partie du périmètre concerné par la ZDE proposée par la Communauté de Communes de Saint-Saëns-Porte de Bray

Aménagement de la route départementale n°25

Afin de réaliser un trottoir en début de la route de Dreule (RD n°25), M. le Maire précise qu'il est nécessaire de signer une convention avec la Direction des Routes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention d'aménagement de la RD n°25.

Abris bus rue du Prieuré

M. le Maire précise qu'il est difficile de trouver un emplacement pour y installer un arrêt de bus au niveau de la rue du Prieuré et de la rue des Champs, que cette dépense n'est pas inscrite au budget 2010 et que les dégradations constatées à l'abri de bus du carrefour ne favorisent pas un autre projet.

Voirie de la Rue des Champs et de l'impasse des Coquelicots

M. le Maire précise que ces voiries rentreront dans le domaine public après que l'entreprise LEMOINE ait fini les travaux et refait certains trottoirs.

M. le Maire précise que cette entreprise est régulièrement sollicitée pour réaliser ces travaux mais qu'elle ne respecte pas ces délais.

Don de chaises

M. Yves ROUSSEL a récupéré de son entreprise des chaises et les a données à la commune afin de renouveler celles de la Salle Polyvalente.

M. Testelin propose qu'à l'occasion de la location de la Salle Polyvalent par M. et Me ROUSSEL en septembre prochain le coût de cette location ne soit pas facturé sauf le montant des arrhes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Augmentation du Cpte 16

M. le Maire propose d'augmenter le compte 16 (remboursement des emprunts) dont le montant est inférieur aux sommes dépensées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

DCpte 615 : - 500€ RCpte 023 : +500€ DCpte 021 : +500€ DCpte 16 : +500€

Assainissement – Achat d'une pompe

En prévision d'une panne de pompe à la station, M. le Maire propose d'en acquérir une et de prévoir sa dépense ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

DCpte 615 : - 670€ DCpte 023 : +670€ RCpte 021 : +670€ DCpte 16 : +670€

Réunion du 25 octobre 2010

Étaient présents : Me ANCELLE; Me POTDEVIN; Me ROUSSEL; Me MOREL; Mr LEDAN;

Mr PELTIER; Mr TESTELIN

Étaient absents : Me BOTTIN ; Mr HAUTECOEUR ; Mr LEFEBVRE

Location Salle Polyvalente

M. Germain VATINEL avait réservé la salle polyvalente. Son état de santé s'étant dégradé, il a préféré annuler la réservation. M. le Maire propose de rembourser les arrhes versées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement des arrhes de 80€ de M. VATINEL.

Règlement intérieur de la Salle Polyvalente

Afin d'anticiper la mise en place de la redevance incitative de la ComCom du Bosc d'Eawy dont l'intérêt est de trier au maximum les déchets pour payer le moins possible de redevance, M. le Maire propose que chaque locataire de la salle polyvalente repartent avec ses déchets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le règlement intérieur de la salle polyvalente en demandant au locataire de prendre ces déchets. Cette nouvelle disposition est applicable à partir du 15 novembre prochain.

Modification des statuts du SIVOS du Mont Joyet

A la demande des services de la Sous-Préfecture de Dieppe, la Comité Syndical du SIVOS du Mont-Joyet s'est réuni le 15 juin 2010 pour décider les modifications statutaires suivantes :

- l'article 2 sera ainsi rédigé :

Article 2 : Ce syndicat a pour objet :

- Le regroupement pédagogique des écoles des communes associées par classe de niveau
 - La création, l'organisation, le fonctionnement et l'entretien d'un groupe scolaire maternel indépendant des bâtiments communaux.
 - Les dépenses liées au groupe scolaire maternel appartenant au SIVOS seront prises en charge par le SIVOS.
 - La construction, la transformation, la réhabilitation des écoles primaires sont à la charge des communes où sont implantées ces classes.
 - Toute implantation de classe maternelle ou primaire dans un bâtiment communal existant est à la charge de la commune concernée
 - Le transport des élèves, les sorties scolaires et périscolaires
 - L'organisation d'activité périscolaires et le transport associé
 - L'organisation et le fonctionnement d'un service de restauration scolaire
 - Le fonctionnement d'un service de garderie périscolaire
- l'article 3 sera supprimé
 - l'article 10 sera ainsi rédigé :

Les présents statuts annulent et remplacent les statuts du syndicat tels qu'ils ressortaient de l'arrêté préfectoral en date du 11 avril 2005.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter les modifications des statuts proposées et votées par le Comité Syndical du SIVOS du Mont-Joyet lors de la réunion du 15 juin 2010 selon la nouvelle rédaction ci-annexée
- de demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du SIVOS du Mont-Joyet.

Location de matériel

M. le Maire signale que le contrat de location du photocopieur est terminé depuis le mois de mai 2010.

La société TOSHIBA a fait une nouvelle proposition avec un photocopieur plus performant (copie noirs et blanc ; copie couleur ; imprimante ; scanner et fax) pour un coût moindre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce nouveau contrat et autorise M. le Maire à signer ce nouveau contrat.

Assurance des risques statutaires

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

M. le Maire rappelle : que la commune a, par délibération du 14 septembre 2009, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°89-552 du 14 mars 1986 modifié ;

M. le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Compte tenu des éléments exposés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide

- d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP Assurance/Dexia SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2011

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 4.41%

Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des agents non-titulaires de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 1.05%

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.
- d'autoriser M. le Maire à résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

Syndicats des bassins versants SVS

M. le Maire expose la demande du Syndicat des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie de modifier son siège social au 11, route du Dieppe à Bacqueville en Caux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le changement d'adresse du siège social du Syndicat des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie.

Questions diverses

Dégradation des biens communaux

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes dégradations sur des biens communaux comme le nouveau restaurant scolaire, l'abri bus ou encore autour de la marre.

M. le Maire signale qu'il a porté plainte auprès des services de Gendarmerie, qu'une enquête est en cours et que le coût des réparations s'élève entre 2 à 3 000€.

Le Conseil Municipal demande qu'un article soit fait dans la presse afin de sensibiliser les parents.

Eclairage public rue Saint Gilles

L'entreprise Garzinsky va changer le boîtier de commande de l'éclairage public car celui-ci est régulièrement ouvert et modifié par mégarde.

Eclairage public rue des Champs

Afin de mettre dans le domaine communal la voirie « Rue des Champs » et « Impasse des Coquelicots », M. le Maire doit s'assurer du bon état de celle-ci.

M. TALBAUT (ATESAT) a déjà fait une première visite et à souligner le problème d'un candélabre accidenté. Le Président de l'association foncière a fait le nécessaire auprès des assurances afin que ce poteau soit changé et remboursé par la personne mise en cause.

Manifestations communales

Les vœux du Maire se feront le 7 janvier pour les habitants de la commune et les vœux du Maire pour le personnel communal se feront le 14 janvier qui suit.

Décisions Modificatives

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains comptes du budget de l'exercice 2010 étant insuffisants, il propose d'effectuer les virements de crédits suivants :

DM n°1 : Matériel d'incendie

D61522 : -362€ D023 : +362€ R021 : +362€ D21568 : +362€

DM n°2 : Achats de mobiliers

D61522 : -17550€ D023 : +17550€ R021 : +17550€ D2184 : +17550€

DM n°3 : Augmentation des comptes « charges du personnel » et cotisations aux caisses

D61522 : -6417€ D6413 : +1077€ D6411 : +1713€ D6451 : +3184€

D6453 : +515€ D6455 : -75€

DM n°4 Augmentation des intérêts d'emprunt

D61522 : -294€ D6611 : +94€ D668 : +200€

DM n°5 : Augmentation des intérêts d'emprunt

D61522 : -518€ D6611 : +518€

DM n°6 : Augmentation du capital d'emprunt

D61522 : -1068€ D023 : +1068€ R021 : +1068€ D1641 : +1068€

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les décisions modificatives ci-dessus.



TRAVAUX DE COTTEVRARD

Restaurant scolaire

Pour la plus grande joie des enfants, le restaurant scolaire est opérationnel depuis la rentrée 2010.





VIE SCOLAIRE

EFFECTIFS 2010/2011 Répartition des classes du regroupement pédagogique du SIVOS DU MONT JOYET.

ECOLE MATERNELLE DE CRITOT (Mme CHARTIER Directrice)

<i>Mme CHARTIER</i>	<i>Petite Section</i>	<i>27 élèves</i>
<i>Mme RICOUARD</i>	<i>Moyenne Section</i>	<i>17 élèves</i>
	<i>Grande Section</i>	<i>12 élèves</i>
<i>Mme MOREL</i>	<i>Moyenne Section</i>	<i>16 élèves</i>
	<i>Grande Section</i>	<i>12 élèves</i>
	Total	84 élèves

ECOLE PRIMAIRE DE ROCQUEMONT (Melle GUIGNARD Directrice)

<i>Melle GUIGNARD</i>	<i>CP</i>	<i>29 élèves</i>
<i>Mme ELIE</i>	<i>CE1</i>	<i>27 élèves</i>
<i>Mme QUIGNON</i>	<i>CE2</i>	<i>23 élèves</i>
	Total	79 élèves

ECOLE PRIMAIRE DE COTTEVRARD (Mme CAZIN Directrice)

<i>Mme CAZIN</i>	<i>CE2</i>	<i>14 élèves</i>
	<i>CM1</i>	<i>12 élèves</i>
<i>Mme SAVALLE et</i>		
<i>Mr DELFORGES</i>	<i>CM1</i>	<i>13 élèves</i>
	<i>CM2</i>	<i>13 élèves</i>
	Total	52 élèves

ECOLE PRIMAIRE DE BOSC-BERANGER (Mme MAZENS Directrice)

<i>Mme MAZENS</i>	<i>CM2</i>	<i>24 élèves</i>
	Total	24 élèves

Soit un total de 239 élèves

Du côté De nos aînés avec le « CLUB DES ANÉMONES »

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

La tradition veut que chaque année le mois de janvier soit le mois des vœux, c'est également le mois des attentes et de l'espoir. Espoir d'une vie meilleure dans la joie et la tolérance, vœux que l'on souhaite très sincèrement à sa famille et ses amis.

Profitant de cette occasion, toute l'équipe des « Anémones » et moi-même vous souhaite une bonne année 2011 à chacun d'entre vous, à vos enfants et à ceux qui vous sont chers.

Notre commune compte aujourd'hui 82 personnes qui profitent d'une retraite bien méritée. Ces personnes, si elles le désirent, peuvent nous rejoindre et participer aux différentes activités de notre association, c'est avec grand plaisir que nous les accueillerons. Et nous vous relatons les sorties et activités faites durant l'année.

J'ajoute que M. GODON et Mme VARIN ont laissé le bureau et ont été remplacés par M. et Mme LEDAN. Je remercie Mmes NAVARRE et VARIN ainsi que M. GODON pour leur courage et dévouement qu'ils ont mis au profit du Club depuis sa création.

LES ACTIVITES

C'est un rituel ; le dernier vendredi du mois, une quinzaine de nos amis se réunisse à la salle polyvalente pour passer un après midi à discuter, à jouer aux cartes ou aux dominos et pour finir déguster ensemble un bon goûter en souhaitant un bon anniversaire aux natifs du mois.

En janvier ; l'Epiphanie

Chaque année, le Club des « Anémones » se réuni pour partager la galette des Rois. Tous ont apprécié le feuilleté et la méthode champenoise qui l'accompagne.



En Mai

Sortie à Forges les Eaux, repas au restaurant suivi de la visite du Musée des Maquettes Hippomobiles et petit tour au lac.



En septembre

Sortie annuelle avec les Clubs de Critôt et de Bosc Bérenger à Aumale pour un déjeuner animé de la Mare au bois.

En novembre

Soirée « Choucroute » ; 105 personnes ont répondu à l'invitation de Me Lefebvre et à l'équipe de bénévoles du Club des Anémones. Cette soirée dansante a été animée par M. Leger, ce fut une réussite !!!

Je remercie M. et Mme NAVARRE pour leur don à l'occasion de cette soirée.

En décembre

Le 5 décembre s'est déroulé le banquet annuel des Anciens offert par la Municipalité de Cottévrard dans la salle polyvalente.

COTTEVRARD. Les aînés de la commune ont été conviés au repas offert par la municipalité.

Un bon moment ensemble

Le repas du club des Anémones, présidé par Cécile Lefebvre, a été organisé à la salle des fêtes. Les élus, personnel communal et l'association des anciens combattants étaient également invités par la municipalité afin de partager le repas aux côtés des aînés.

Le maire, Pierre Duvivier, a salué la présence d'Amélie Bocandé, conseillère générale, et du couple Navarre, Odette et Bernard, doyens du jour. Il a félicité le comité des fêtes pour la mise en œuvre des décorations de Noël



Les aînés de la commune étaient en fête

dans la salle communale. La prochaine manifestation prévue par le club des Anémones sera un

gôûter et une remise de cadeaux offerts aux aînés, mercredi 15 décembre dans l'après-midi.

Le 9 décembre a eu lieu le repas des habitués du Club des « Anémones » à La Confiance de Bosc le Hard. Le 15 décembre a été remis les colis de Noël suivi d'un goûter

Je remercie Mr Pierre DUVIVIER et le Conseil Municipal pour les subventions qui nous sont allouées chaque année permettant de financer toutes ces activités.

Encore une fois, bonne année à toutes et à tous.

Cécile LEFEBVRE

Comité des Fêtes

M. Didier TESTELIN, Président et toute l'équipe du Comité des fêtes de Cottévrard ont le plaisir de vous adresser à toutes et à tous leurs vœux de bonne et heureuse année, que celle-ci vous apportent tout ce dont vous désirez

Cette année fut encore une année riche en manifestations, Barbecue, lotos, concours de Manille se sont succédés tout au long de l'année et ont fait le bonheur des gagnants.

Le 25 avril 2010, le « Loto de printemps » a réuni cette année une centaine de personnes. Il y avait un barbecue à gaz, un salon de jardin, une tonnelle, des bons d'achats à remporter parmi les gros lots.

Le 6 juin 2010 notre habituel « Barbecue » a réuni nos habitués comme l'année passée. La météo n'était pas trop clémente alors nous avons dû servir à l'intérieur.

Le 24 octobre 2010, la participation au loto annuel a été excellente, les lots toujours aussi attractifs (réfrigérateur, vélo, bon d'achat, lecteur DVD blu-ray ect. . .)

Le Comité des Fêtes a renouvelé cette année le concours de Manille, 38 équipes ont pu se disputer le 1^{er} prix d'une valeur de 120€. Ce fut un peu moins que l'année précédente, sans doute la faute d'une météo qui était mauvaise. Comme l'année passée il n'y a pas eu de perdant, tous les participants ont pu repartir avec un morceau de cochon débité.

Le Père Noël cette année est venu le 12 décembre 2010, il a distribué à chaque enfant présent à cette jolie fête un jouet. A cette occasion les enfants et leurs parents ont pu découvrir un spectacle de clown et déguster un petit goûter servi par les membres du Comité des Fêtes avant l'arrivée du Père Noël.

Les membres du Comité des fêtes vous renouvellent tous leurs vœux de bonne et heureuse année 2011.

BONNE ANNEE 2011



Fleurissement 2010

C'est toujours avec plaisir que notre commission « Fleurissement » peut constater l'imagination et le travail des participantes qui valorisent leur habitation et notre village. Nous les remercions sincèrement et cette année, les lauréats ont reçu une enveloppe. La commission du fleurissement en profite pour féliciter les personnes qui ont illuminé les maisons pour les fêtes de Noël et vous souhaite à toutes et à tous une BONNE ANNEE 2011.

*Le Responsable de la Commission
Didier TESTELIN*

Classement



Catégorie « Jardin »

- | | |
|----------------------------|-----------------------------|
| 1. Mme TESTELIN Michelle | 9ex Mme VARIN Marie-Thérèse |
| 2. Mme VATINEL Catherine | 9ex. Mme BOSVAL Isabelle |
| 3. Mme ALEXANDRE Christine | 12. Mme ANCELLE Colette |
| 4. Mme MARCHAND Corinne | 13. Mme DELARUE Bernadette |
| 5. Mme ROUSSEL Chantal | 14. Mme MOREL Christelle |
| 5ex. Mme HAVARD Thérèse | 15. Mme FOURNIER Stéphanie |
| 7ex. Mme VATINEL Françoise | 16. Mme RICOEUR Graziella |
| 7ex. Mme VATINEL Yvette | 17. Mme LEMOINE Annick |
| 9. Mme BOUTIN Chantal | 18. Mme BOCQUET Régine |
| | 18ex. Mme BOCQUET Josiane |



Catégorie « Parc »

1. Mme SIMOTTEL Marie-Odile
2. Mme OUTURQUIN Évelyne
3. Mme BOTTIN Fabienne
4. Mme HAUTECOEUR Véronique
5. Mme UNOULE Noëlla
6. Mme LEBRETON Nadine

OPÉRATION « BRIOCHES »

DU 21 MARS 2010

L'Opération BRIOCHES s'est déroulée le Dimanche 21 mars 2010, 3 730 brioches ont été vendues dans 20 communes. La somme de 7 976€ a été récoltée et remise à l'Association Médico-Educative Rouennaise (A.M.E.R.) de Mont Cauvaire pour améliorer la prise en charge quotidienne des personnes accueillies. Cette opération a été possible grâce à l'effort des bénévoles : parents, amis, professionnels, membres des Kiwanos.

Un grand merci à tous ainsi qu'à Monsieur le Maire, aux Conseillers Municipaux, aux Boulangers-Pâtisseries. Nous remercions aussi les habitants de Cottévrard pour l'achat des brioches et les dons faits à cette occasion. Vous réservez toujours le meilleur accueil aux vendeurs depuis de nombreuses années.

La prochaine Opération BRIOCHES aura lieu le dimanche 10 avril 2011.

L'A.M.E.R. accueille 230 enfants et adultes atteints de handicap mental dans ses 4 centres. Elle a besoin de vous, de votre participation et de votre soutien.

Françoise TAUPIN, Présidente : 02 35 32 81 17

Marie-Thérèse DERIVAUX : 02 35 33 87 42



✧ Etat-Civil ✧

✧ Naissances ✧

ROUSSIGNOL Charline née le 5 avril 2010 à Rouen
MINEL LE NEGRAT Maxime né le 29 mai 2010 à Mt St Aignan
DELAUNAY Eléna née le 28 août 2010 à Rouen

✧ Décès ✧

VATTIER Laurent le 17 juillet 2010 à Cottévrard

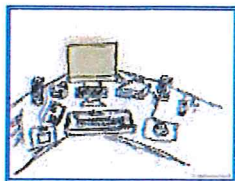
✧ Mariage ✧

ROUSSEL Daniel et LEPAGE Monique le 16 janvier 2010
COLLET Gilles et GESTIN Catherine le 10 juillet 2010
PANTIN Christophe et JALIKOVA Eléna le 11 décembre 2010

✧ Nouveaux Habitants ✧

Nous avons le plaisir d'accueillir dans notre commune les nouveaux habitants nommés ci-dessous :

- Mme LEFEBVRE, rue des Écoliers
- Mme ROZE, rue des Écoliers
- Mme LAUNAY, rte du Bois de la Motte
- Mr et Mme ESNAULT/CANEVIÈRE, rte du Bois de la Motte
- Mr et Mme JULY/BOUCHER, rte du Bois de la Motte
- Mr et Mme JACQUES/LE BERVET, Impasse St Nicolas
- Mr et Mme FORAIS, rue du Prieuré
- Mr et Mme BASIRE, rte du Chasse Marée
- Mr et Mme PICARD/ROUSSEL, Route de la Dreule
- Mr et Mme BOURHIS, rue des Champs



LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture de la Mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert au public chaque lundi et jeudi de 18 h à 19h.

Téléphone : 02 35 33 31 41 – Fax : 02 35 33 87 45

Email : mairie.cottevrard@wanadoo.fr

Monsieur le Maire assure une permanence chaque jeudi et les adjoints, à tour de rôle, sont présents le lundi.



INFORMATIONS PRATIQUES ET REGLES A RESPECTER

Demande d'une Carte Nationale d'Identité

Quelque soit votre situation, vous devez fournir :

- 2 photos d'identité de format 35x45mm, de face, tête nue, d'excellente qualité, avec un fond blanc
- un justificatif de domicile ou de résidence (facture EDF, France Télécom.....)
- l'ancienne carte d'identité sécurisée ou non
- éventuellement, la déclaration de perte (à faire en mairie) ou de vol (à demander à la gendarmerie) de votre ancienne carte.

Si vous ne possédez pas un autre titre, vous devez fournir :

- un justificatif d'état civil
- un justificatif de nationalité si votre justificatif d'état civil ne suffit pas à établir votre nationalité

Le renouvellement de la Carte Nationale d'Identité qui reste gratuite, est soumis à un droit de timbre de 25€ si le précédent titre n'est pas restitué à la mairie au moment du dépôt du dossier.

Demande d'un Passeport biométrique

Depuis le 28 juin 2009, le passeport biométrique est en vigueur, les modalités de dépôt des demandes doivent être faites dans l'une des communes où sont implantés les dispositifs de recueil des données biométriques. Pour l'arrondissement de Dieppe, les communes sont :

- Blangy sur Bresle
- Dieppe
- Eu

- Forges les Eaux
- Gournay en Bray
- Neufchâtel en Bray
- Saint Valéry en Caux
- Tôtes (permanence « passeport » lundi, mercredi, vendredi de 10-12h 14-16h)

Le dossier de demande est à enlever à la mairie de Cottévrard. Les pièces demandées sont les mêmes que pour la demande de carte nationale d'identité, plus 88€ timbres fiscaux pour les majeurs, 44€ pour les mineurs de quinze ans et plus et 19€ pour les mineurs de moins de quinze ans. Il est possible de faire les photos au moment du dépôt de dossier, pour cela il est nécessaire d'augmenter les timbres fiscaux d'1€.

Inscription sur la liste électorale

En 2011, aura lieu l'élection cantonale partielle. Cette élection est organisée les dimanches 20 et 27 mars 2011.

Il est rappelé que pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale avant le 31 décembre. Cela concerne les personnes qui sont arrivées à Cottévrard en 2009 et les jeunes qui auront 18 ans avant le 28 février 2010.

Vote par procuration : pour voter par procuration, le mandant (celui qui donne procuration) doit se rendre personnellement soit à la gendarmerie, ou au commissariat de police ou au tribunal d'instance muni de sa carte d'identité et d'une attestation sur l'honneur précisant le motif de son absence. Le mandant peut donner procuration à un mandataire inscrit dans la même commune et n'ayant pas plus de deux procurations.

Ecole primaire : Directrice : Mme CAZIN

Tel : 02 35 33 11 42

Garderie

La garderie du SIVOS du Mont Joyet se trouve à l'école de Critôt, les horaires sont pour le matin dès 7h et pour le soir jusqu'à 18h30. Les enfants sont transportés dans leur école par le car du SIVOS.

Recensement militaire

Les jeunes gens, à partir de leur 16^{ème} anniversaire, doivent venir s'inscrire sur la liste de recensement à la Mairie. Cette démarche leur déclenchera la convocation à une journée d'information sur le service militaire et l'inscription sur la liste électorale l'année de leur majorité.

Urbanisme

Avant d'engager des travaux de nature à modifier l'aspect extérieur de votre habitation, ouverture de lucarnes, fenêtre de toit, pose de panneau solaire, portes ou fenêtres, création d'une pièce, d'un garage, d'une véranda, piscine..., nous vous conseillons de vous informer des formalités à accomplir soit auprès de la mairie, soit auprès de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), Bureau des Autorisations d'Urbanisme 1 bis

avenue des Sources 76440 FORGES LES EAUX. Tel : 02 32 89 54 60 Fax : 02 32 89 54 61
(Accueil téléphonique tous les après-midi de 14H à 16H).

Service Public d'Assainissement Collectif

La facturation de l'assainissement se fait en deux temps :

- une facture d'acompte en septembre (estimation par rapport à la consommation de l'année précédente)
- une facture finale en février de l'année n+1 sur relevé des consommations d'eaux de VEOLIA.

Déchèterie

Pour bénéficier des services des déchèteries de notre canton, il est impératif de présenter soit la carte magnétique soit un certificat de M. le Maire attestant du domicile.

Ramassage des Ordures ménagères

Le ramassage se déroule le jeudi matin sauf jours fériés avec report du ramassage la veille ou le lendemain.

Collecte sélective : des conteneurs sont à la disposition de tous les habitants, place de l'église, pour la collecte du verre, des plastiques et du papier.

Merci à toutes et à tous de respecter l'environnement et de ne rien laisser sur place.

La Communauté de Communes du Bosc d'Eawy vous propose aussi d'installer dans votre jardin un composteur (Renseignement au 02 35 83 21 24)

Bruits

Il est conseillé pour le bien être de toutes et tous d'essayer de respecter les horaires suivants pour les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'engins provoquant des nuisances sonores :

Jours de semaine : 8 h à 12 h et 13 h 30 à 20 h

Samedi : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h

Dimanche et jours fériés : 10 h à 12 h

Élagage

Tout au long de l'année, les abords des voies doivent être tenus dégagés. Les élagages d'automne sont recommandés et les propriétaires n'y ayant pas procédé doivent le faire pour le 31 mai de chaque année. Les bois morts des élagages doivent être enlevés de façon à éviter les ennuis lors du fauchage des routes.

Tarif location Salle Polyvalente

	Commune	Hors Commune
1 Journée	140€	180€
2 Jours	180€	240€
Vin d'honneur	65€	75€

Location des couverts : 0.91€/personne

Coût de la consommation électrique : 0.16/kWheure

A la réservation, un chèque d'arrhes d'un montant de 80€, à l'ordre du Trésor Public est demandé et un chèque de caution de 153€ qui sera rendu après la remise des clés si aucun dégât n'est observé.

Nouveau règlement :

Par décision du Conseil Municipal, il est impératif que chaque locataire se charge d'éliminer ses ordures.

La Salle polyvalente est déjà retenue pour le 26/03 (Loto), 10/06 (Fêtes des Mères et Pères), 4/09 (Barbecue), le 23/10 (Loto), le 19 et 20/12 (Marché de Noël), 4/12 (Repas des Anciens), le 11/12 (Noël des enfants).



ADRESSES UTILES

VEOLIA Eau et Assainissement

Agence Rouen Nord
ZA du Moulin d'Ecalles
76750 BUCHY

DDTM 76 FORGES LES EAUX

Le bureau des autorisations d'urbanisme à Forges les Eaux est en charge de l'application du Droit des Sols (BAU)

Les coordonnées de ce bureau sont :

Direction Départementale du Territoire et de la Mer
Bureau des Autorisation d'Urbanisme
1 Bis avenue des Sources
76440 Forges les Eaux
Tel : 02 32 89 54 60 - Fax : 02 32 89 54 61

Le secrétariat urbanisme accueille le public sans rendez-vous tous les après-midi de 14 h à 16 h et le jeudi matin de 9 h à 11h30

Les instructeurs reçoivent le public :

- sans rendez-vous : le mardi après-midi de 14h à 16h et le jeudi de 9h à 11h30 et de 14 h à 16 h

- avec rendez-vous : le lundi, mercredi et vendredi après-midi de 14h à 16 h.

Accueil téléphonique du secrétariat tous les jours après-midi de 14h à 16h.

Presbytère de Bosc le Hard

Mr l'Abbé De Bosschere Claude
Tel : 02.35.33.30.82

La Mission Locale du Talou

Mardi de 9 à 12h et 14 à 17h : Contact Sigrine HINFRAY Tel :02.35.85.99.85

Cabinet médical/Docteur

Dr LEROY et Dr MOUNAYAR

Tel : 02.35.33.30.05

Dr FANCOIS et Dr DESPEAUX

Tel : 02.35.33.30.47

La Poste

Le matin du lundi au samedi de 9 à 12h

Tous les après-midi sauf le samedi de 14h à 16h30

Levée du courrier à 15h du lundi au vendredi et 12 h le samedi

SIVOS du Mont Joyet

Mairie de Critot

76680 CRITOT

Tel : 02.35.34.21.07

Communauté de Communes du Bosc d'Eawy

44, rue de Vaast

76950 Les Grandes Ventes

Tel : 02.35.83.21.41 Fax : 02.95.83.77.58

Mail : cc.bosc.eawy@wanadoo.fr

L'AVENIR EST AUX ENFANTS

